



Contrat d'engagement Farines Ferme des Bayottes 2020

Producteur

Pierre Bailleux

Ferme des Bayottes

60112 Pierrefitte-en- Beauvaisis

pierrebailleux1@gmail.com

Adhérent

Désignation :

Adresse :

Téléphone :

Les signataires du présent contrat s'engagent en 2020 pour le nombre de distributions choisies par l'adhérent.

5/02 - 04/03 - 1/04 - 6/05 - 3/06 - 1/07 - 05/08 - 2/09 - 7/10 - 4/11 - 2/12

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production
- être présent aux distributions ou s'organiser pour que quelqu'un d'autre vienne chercher ses sacs de Farine
- Etre à jour de l'adhésion annuelle à l'association « Le jardin de Poissy ».

Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité issus de sa production
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur la fixation du prix
- assurer la distribution de la Farine
- donner des nouvelles de son exploitation et proposer une visite de sa ferme.

Constitution du panier et paiement

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de farine de blé bio type T80, de farine de petit épeautre ou de farine de sarrasin, produites à la ferme des Bayottes.

L'adhérent verse par chèque(s) à l'ordre de « **EARL du Fil d'Or** » et prélevés aux dates indiquées ci-dessous un acompte pour l'année du montant indiqué ci-après.

Ce contrat est élaboré pour une période d'une année.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

Je soussigné, M/Mme

commande :

Farine de blé bio type T80	Quantité par distribution	Entourez les mois de distribution	Acompte
Conditionnement 1 kg		2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12	x 1,80 € = €
Conditionnement 2 kg		2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12	x 3,20 € = €
Farine de petit épeautre	Quantité par distribution	Entourez les mois de distribution	Acompte
Conditionnement 1 kg		2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12	x 4,50 € = €
Farine de sarrasin (blé noir) <small>peux contenir des traces de gluten</small>	Quantité par distribution	Entourez les mois de distribution	Acompte
Conditionnement 1 kg		2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12	x 4,50 € = €
Je joins à ce contrat 1 ou 2 chèques d'un montant total de :			€
N° du chèque (encaissement fin février 2020) :			
N° du chèque (encaissement fin septembre 2020) :			

Les distributions ont lieu de 18 h 30 à 20 h à Poissy.

Fait à Poissy, en 1 exemplaire*, le

Signature de l'adhérent	Signature de l'agriculteur

*1 exemplaire obligatoire pour le Producteur (2 exemplaires si vous en souhaitez un pour vous)